

Monsieur Alain Champagne
P-DG Publiprint Dauphiné

Veurey, le vendredi 18 mars 2005

Monsieur,

Vous avez annoncé, lors du CE du 14 mars, la suppression du jour férié correspondant au lundi de Pentecôte, en application de la « journée de solidarité nationale » en faveur des personnes âgées.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'avant de procéder à la suppression d'un jour férié, le Code du travail vous impose une négociation. Vous devez donc convier les organisations syndicales à négocier un accord en la matière.

D'ici là, si vous voulez respecter la loi, votre annonce n'a aucune valeur.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Eduardo Morgan-Tirado
Secrétaire général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

Copie :
Syndicat CFDT Publiprint
Secrétaire CE Publiprint

AFFICHAGE